

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mars 2011

OBJET :
Vote des taux d'imposition 2011

Rapporteur : Mme MERCIER

Délibération n°14

EXPOSE DES MOTIFS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, chaque année, les taux des impositions directes locales.

Considérant :

- les modalités d'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, énoncées dans la Loi de Finances pour 2011 ;
- les orientations budgétaires pour cette année débattues lors de la réunion du Conseil Municipal, le 23 février dernier ;
- le besoin de financement de la section de fonctionnement qui en découle ;

il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver une augmentation de 1,5 % des taux des impositions directes locales.

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir, pour 2011, les taux d'imposition suivants :

	Taux 2010	Taux 2011
- Taxe d'habitation	7,15 %	7,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,15 %	7,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8,23 %	8,36 %

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, 2 abstentions (M. CAUSERO, MME POYDENOT) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 28 mars 2011.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN